REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2113

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors

objet : Requalification de la place Jean Berry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2113

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Givors
objet :	**Requalification de la place Jean Berry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération requalification de la place Jean Berry fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

La place Jean Berry (4 100 mètres carrés) est située au nord du centre-ville de Givors, au débouché de l'échangeur 9.1 avec l'A47. C'est une porte d'entrée importante de la ville à l'articulation entre la rue Honoré Petetin (RD315 classée route à grande circulation), la place du Bassin et la rue Prenat. Elle se situe naturellement sur un lieu de passage et d'interface. Compte tenu de son positionnement, elle revêt aussi le rôle d'espace de représentation.

Elle s'inscrit comme un espace d'interface avec la plateforme industrielle, l'autoroute et un tissu urbain proche en cours de mutation, avec des opérations de logements collectifs. La place est également proche d'équipements publics structurants (espace nautique, groupe scolaire, maison des associations, etc.) qui génèrent des usages et des temporalités très différents.

Les problématiques rencontrées sur cette place sont de 3 ordres :

- inadéquation aux usages : voitures omniprésentes qui morcellent l'espace tandis que les piétons sont relégués en périphérie et que les aménagements cyclables sont inexistants,

- très faible qualité urbaine de cette place, renforcée par des façades peu qualitatives et dont le cadre paysager est marqué par les platanes vieillissants dont le développement ne semble pas adapté à l'échelle de la place,

- invariant contraignant : la place Jean Berry est située immédiatement à la sortie des bretelles nord de l'échangeur 9.1 de l'A7 contraignant les aménagements pour ne pas aggraver les problématiques de remontée de file sur l'A47.

II - Objectifs principaux du projet

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- améliorer la lisibilité de l'entrée de ville pour sortir d'un aménagement très routier et complexe,
- constituer un espace de représentation par un aménagement qualitatif du domaine public de voirie,
- conférer une urbanité à la place Jean Berry par un espace de convivialité, support d'usages qualitatifs (espaces piétons, cyclistes, de terrasses, etc.),
- rééquilibrer le partage de l'espace en faveur des modes actifs (piétons, cyclistes),
- ne pas impacter la fluidité de circulation sur l'A47.

III - Description du projet (programme, calendrier, bilan prévisionnel, etc.)

Le projet prévoit :

- la requalification complète de la place de façade à façade,

- un aménagement plus lisible et plus urbain : intégration d'aménagements cyclables sur les 3 branches des voies métropolitaines convergeant vers la place, élargissement des trottoirs et vraisemblablement une simplification des circulations avec la gestion du carrefour principal par feux tricolores,

- la création d'un espace de représentation paysager d'entrée de ville, en particulier par le renouvellement des arbres d'alignement existant vieillissant,

- la qualification de l'axe principal d'entrée de ville de Givors (trame végétale et optimisation des largeurs de voirie),

- la mise en valeur de la place par un traitement différencié des revêtements de sol.

Le coût prévisionnel au stade faisabilité est estimé à 990 000 € TTC pour les travaux et 210 000 € TTC pour les frais d'études et de maîtrise d'ouvrage (dont 90 000 €TTC pour les études de maîtrise d'œuvre).

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme totale d'un montant de 1 200 000 € TTC (dont 109 000 € déjà mis en place au titre de l'autorisation de programme études) en dépenses pour la requalification de la place Jean Berry sur la Commune de Givors ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme des travaux de requalification de la place Jean Berry à Givors,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux,

c) - le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour un coût prévisionnel estimé à 90 000 €TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 091 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P09O5062, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 35 000 € en 2017,
- 28 800 € en 2018,
- 540 000 € en 2019,
- 487 200 € en dépenses en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme est porté à 1 200 000 € TTC en raison de l'individualisation partielle de 109 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.